

DEMANDE EN OBTENTION D'UN CARNET DE L'HABITAT



Ceci est un formulaire **interactif** qui nécessite au moins **la version 8.0 d'Adobe Reader**. La dernière version d'Acrobat® Reader® pour tous systèmes (Windows, Mac, etc.) est [téléchargeable gratuitement](http://www.adobe.com) sur le site de Adobe Systems Incorporated (www.adobe.com).

Pour l'utiliser dans le cadre de votre démarche, vous avez 2 possibilités :

1. si vous **disposez d'un certificat électronique** délivré par l'autorité de certification [LuxTrust](#), procédez de la manière suivante :

- remplissez les différents champs du formulaire ;
- validez ensuite votre saisie à l'aide du bouton prévu à cet effet en bas de page. Chaque champ marqué en rouge doit être complété ou corrigé ;
- signez électroniquement le document en bas de page ;
- enregistrez le document sur votre ordinateur.

Une fois validé et signé, nous vous prions de transmettre le formulaire par voie électronique à l'organisme compétent, accompagné des pièces/annexes requises (scannées et enregistrées au format PDF), en cliquant sur le lien suivant :

Assistant de dépôt électronique de formulaires 

2. si vous ne **disposez pas d'un tel certificat électronique**, procédez de la manière suivante :

- remplissez les différents champs du formulaire ;
- validez ensuite votre saisie à l'aide du bouton prévu à cet effet en bas de page. Chaque champ marqué en rouge doit être complété ou corrigé ;
- imprimez et signez le document à la main et envoyez-le, accompagné des pièces annexes demandées, par voie postale à l'adresse suivante :

Service des Aides au Logement – Info'Logement
Coin avenue Gaston Diderich / boulevard Grand-Duchesse Charlotte
L-1420 Luxembourg

Pour toute question relative au contenu du formulaire, veuillez contacter le numéro de téléphone suivant : (+352) 247-84850 ou 247-84829.

Pour toute question relative à l'utilisation de votre certificat LuxTrust, veuillez contacter le Helpdesk au numéro de téléphone suivant : (+352) 24 550 550 ou bien [cliquez ici](#).



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Ministère des Classes moyennes,
du Tourisme et du Logement

Département du logement

Réservé à l'administration

Service des Aides au Logement

Coin avenue Gaston Diderich /
Boulevard Grand-Duchesse Charlotte
L-1420 Luxembourg

Réservé à l'administration

DEMANDE EN OBTENTION D'UN CARNET DE L'HABITAT

Pour les immeubles en copropriété ou en indivision, les copropriétaires ou indivisaires de l'immeuble doivent désigner un mandataire (en général le syndic). Ce mandataire doit être dûment habilité pour prendre toutes les démarches nécessaires dans le cadre de l'établissement d'un carnet de l'habitat. La cession de ces droits au mandataire doit être indiquée dans la déclaration de propriété (voir document en annexe).

Prière de remplir la présente demande en **majuscules**

Demandeur Société

DEMANDEUR (personne physique)

Propriétaire Syndic/mandataire de la copropriété

Nom	Prénom(s)	
Nationalité	Sexe <input type="checkbox"/> Masculin <input type="checkbox"/> Féminin	Titre
Matricule Nationale Année Mois Jour	Date de naissance (en l'absence de matricule nationale) Jour Mois Année	
Adresse No Rue	- Pays - Code Postal Localité	
Adresse e-mail	Tél. privé +	Tél. bureau +

A remplir uniquement lorsque l'immeuble est la propriété d'une société

Propriétaire Syndic/mandataire de la copropriété

Nom de la société	Forme juridique de la Société
Service	Matricule nationale de la société
Adresse (Siège social) No Rue	- Pays - Code Postal Localité
Adresse e-mail	Téléphone +

Personne de contact

Nom	Prénom(s)	
Adresse de contact No Rue	- Pays - Code Postal Localité	
Adresse e-mail	Tél. privé +	Tél. bureau +

Données concernant l'immeuble

Immeuble à saisir

Date d'émission de l'autorisation de bâtir Date de la fin des travaux

Date

Utilisation actuelle de l'immeuble

Adresse de l'immeuble

No

Rue

-

Pays - Code Postal

Localité

Plans :

Existants Non existants

Quels plans ?

Echelle des plans : 1:

Données cadastrales de l'immeuble

Veillez joindre à la présente une copie du plan cadastral et une copie de l'acte d'acquisition (enregistré)

Canton

Administration du cadastre

Commune

Numéro de plan du bien immobilier

Numéro de parcelle/lot

Numéro du registre foncier

En cas de copropriété ou d'indivision, le numéro du cadastre vertical

Utilisation de l'immeuble

Veillez indiquer de quel type d'immeuble il s'agit :

Maison unifamiliale Maison jumelée Maison de rangée
 Maison en copropriété ou en indivision jusqu'à 4 logements Maison en copropriété ou en indivision avec plus de 4 logements

Nombre de logements

Est-ce que l'immeuble est destiné à des fins autres que l'habitation ? Oui Non

Si oui, lesquelles ?

Emplacement dans l'immeuble :

Local à usage professionnel

Bureau

Entrepôt

Espace destiné à des fins agricoles

Informations concernant une réévaluation de l'immeuble

Une réévaluation de l'immeuble est requise lorsque des circonstances particulières, comme par exemple un incendie ou une fuite d'eau, rendent nécessaire un renouvellement complet des données du carnet de l'habitat ou si la durée de validité d'un carnet de l'habitant existant (10 ans) est dépassée.

Date d'émission du carnet de l'habitat existant : Jour Mois Année Numéro du carnet de l'habitat existant :

Raison(s) de la réévaluation de l'immeuble :

- Apparition d'un défaut nouveau et sérieux (p. ex. feu, eau, dégât)
 Etablissement d'un nouveau carnet de l'habitat suite à l'expiration de l'ancien

Remarques :

Questions concernant l'immeuble

Est-ce que l'immeuble sera seulement amélioré au niveau énergétique ?

- Oui Non

Est-ce que l'immeuble sera substantiellement transformé ou rénové/amélioré ?

- Oui Non

Période : Du _____ Au _____

Quels travaux seront effectués ?

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.

Le Service des Aides au Logement se tient à votre disposition pour tous renseignements complémentaires en relation avec la présente demande et/ou avec la matière des aides au logement en général.

N'hésitez pas à contacter le service

"Info'Logement"

Coin avenue Gaston Diderich / boulevard Grand-Duchesse Charlotte
L-1420 Luxembourg
Tel : 247 84850 ou 247 84829

Heures d'ouverture :
lundi au vendredi : 8:00 - 12:00
jeudi après-midi : 13:30 - 17:30
Téléphone : 247 84850 ou 247 84829

Vous trouverez également des informations sur notre site Internet

www.logement.lu

Les conditions suivantes doivent notamment être remplies à la date de la demande afin de pouvoir obtenir une participation étatique aux frais d'experts exposés pour l'établissement d'un carnet de l'habitat :

- L'immeuble doit se trouver sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg
- La première occupation de l'immeuble doit être antérieure à 15 ans ou bien l'autorisation de construire doit avoir été délivrée il y a au moins 15 ans
- L'immeuble doit servir à des fins d'habitation
- Tous les documents nécessaires sont à remettre à l'administration compétente.

Les documents suivants sont nécessaires pour l'instruction de la demande :

1. Le formulaire "DECLARATION DE PROPRIETE" dûment rempli et signé
2. Certificat attestant que l'immeuble a au moins 15 ans
 - a) copie de l'autorisation de construire, ou
 - b) certificat de la commune indiquant l'année de construction de l'immeuble
3. Copie du plan cadastral actuel
4. Copie de l'acte d'acquisition du (des) logement(s) (enregistré au bureau des hypothèques)
5. Cadastre vertical
6. Copie de l'habilitation du mandataire (en cas de copropriété/indivision)
7. Plans de construction ou de rénovation du logement.

Le demandeur déclare :

- a) Qu'il a pris connaissance de toutes les dispositions prévues par la législation et par la réglementation en vigueur en matière de carnet de l'habitat
- b) Que l'immeuble en question doit servir à des fins d'habitation
- c) Etre expressément d'accord à ce que les données récoltées lors de l'établissement du carnet de l'habitat soient enregistrées dans une base de données conformément aux dispositions légales applicables en la matière
- d) Que les présentes informations sont correctes et faites de bonne foi et s'engage à produire, en cas de demande du Ministère du logement, toutes autres pièces nécessaires à l'instruction du dossier
- e) Que les habitants et/ou les utilisateurs de l'immeuble ont été suffisamment informés de la procédure du carnet de l'habitat et notamment de la nécessité d'une visite des lieux par l'expert en matière du carnet de l'habitat

Fait à

Le